



## Frère de ma mère décédé, mon père est-il aussi héritier

Par **Siria**, le **03/02/2016** à **15:49**

Bonjour,

Un frère de ma mère est décédé en 2014, sans conjoint ni enfants ni parents. J'en ai eu connaissance en juin 2015, en étant contactée par un généalogiste chargé de rechercher les héritiers. Ma mère et ses soeurs vivantes sont donc héritières. Mais ma mère est elle-même décédée après son frère, en MAI 2015. Logiquement, mes soeurs et moi sommes héritières de la part qui devait revenir à ma mère.

Mais le généalogiste m'informe que dans ce cas, mon père, conjoint survivant de ma mère (mariage régime communauté sans contrat, avec donation dernier vivant), est également héritier, ma mère étant décédée après son frère..... Est-ce vrai ? Ou bien mon père n'a-t-il aucun droit sur cet héritage ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **catou13**, le **03/02/2016** à **15:54**

Bonjour,

On retrouve dans la succession de votre mère la quote-part qu'elle a recueillie dans la succession de son frère. Votre père venant à la succession de son épouse a donc des droits sur cette quote-part.

Par **Siria**, le **03/02/2016** à **16:07**

Merci pour votre réponse.